



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 0209 /MFB/DGTCP du 01 AVR 2025
portant désignation des membres du Comité de Gestion du Centre Médical
Paul Antoine BOUHOUN BOUABRE du Trésor Public

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière ;
- Vu le décret n° 96-877 du 25 octobre 1996 portant classification, définition et organisation des établissements sanitaires privés ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu l'arrêté interministériel n° 250/MSHP/MEPS du 4 avril 2019 fixant les tarifs des actes de santé applicables aux assurés de la CMU dans les établissements sanitaires publics et privés investis d'une mission de service public sanitaire ;
- Vu la Décision n° 1135/MEF/DGTCP/DEMO du 10 novembre 2022 portant création, attributions et fonctionnement du Centre Médical Paul Antoine BOUHOUN BOUABRE du Trésor Public ;
- Vu le Règlement Intérieur du Centre Médical Paul Antoine BOUHOUN BOUABRE du Trésor Public ;

Considérant les nécessités de service,

D É C I D E

Article 1^{er} : Sont désignées, dans les fonctions ci-après indiquées, au sein du Comité de Gestion du Centre Médical Paul Antoine BOUHOUN BOUABRE du Trésor Public, les personnes dont les noms et qualités suivent :

❖ **Présidente**

Madame EHOUMAN Amalaman Rosalie épouse KOULOU, représentant le Directeur Général.

❖ **Vice-Président**

Monsieur KOHOU Guelanin Enoc, représentant le Collectif des Syndicats du Trésor.

❖ **Secrétaire Général**

Monsieur KANON Guy, représentant la Cellule Sectorielle Genre du Trésor Public.

❖ **Membres**

- Madame BAMBA Salimata épouse SIDIBE, représentant la Direction des Ressources Humaines ;
- Monsieur ZEYI Alain, représentant la Fédération des Associations et Amicales du Trésor Public de Côte d'Ivoire (FATP-CI) ;
- Madame ACHIE Appie Judith Larissa épouse SEKA, représentant FATP-CI ;
- Madame KANGOUTE Djenebou, représentant l'Amicale des personnes vivant avec un Handicap Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (APHAT-CI) ;
- Madame AKE Choh Désiré Marie Noëlle épouse KEITA, représentant la Cellule Sectorielle Genre du Trésor Public ;
- Monsieur KONE Pégawagnaba Boris, représentant les Mutuelles du Trésor ;
- Madame TRAORE Rosalie, représentant l'Association des Retraités du Trésor Public de Côte d'Ivoire.

Article 2 : Les fonctions exercées dans le cadre du Comité de Gestion ne sont pas rémunérées.

Article 3 : La présente décision annule toute disposition antérieure contraire, notamment la décision n° 000482/MEF/DGTC/DRH du 22 mars 2021, et prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- | | |
|----------------------|---|
| - Direction Générale | 1 |
| - Tous les services | 1 |
| - Intéressés | 1 |
| - DDA | 1 |

Fait à Abidjan, le

07 AVR 2025



AHOSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique